

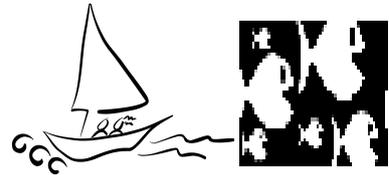
Déclaration de Banjul pour la Journée Internationale de la Femme 2018

Thème : « Action transformatrice : le rôle des femmes dans la promotion de pratiques de pêche écologiquement et socialement durables dans les pêcheries »

Nous, femmes mareyeuses, micro mareyeuses, transformatrices et commerçantes des produits halieutiques de la pêche artisanale, membres des organisations faitières affiliées à la **Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de Pêche artisanale (CAOPA)** venues d'Afrique et de l'Océan Indien, réunies à Banjul - République de Gambie - du 06 au 08 Mars 2018 pour la célébration de la « Journée Internationale de la femme » ;

Considérant

- La Résolution des Nations Unies sur « **le Développement Durable à l'Horizon 2030 : l'Avenir que nous voulons** » notamment l'**Objectif 14** qui vise :
 - ✓ A « offrir aux petits pêcheurs artisanaux l'accès aux ressources et aux marchés marins »,
 - ✓ A inciter les pays à appliquer un cadre juridique, réglementaire, politique, institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès à la pêche artisanale ;
- L'adoption en Juin 2014 des **directives volontaires de la FAO** pour assurer une pêche durable dans le Contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, qui est une reconnaissance internationale de la pêche artisanale, en termes de provision de sécurité alimentaire, d'économies nationales et d'emploi, en Afrique et ailleurs ;
- Les déclarations des Journées Internationales des femmes de la CAOPA, en particulier la Déclaration d'Entebbe de 2017, sur



« le rôle des femmes dans la mise en œuvre des directives volontaires de la FAO visant à garantir une pêche artisanale durable, dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté ;

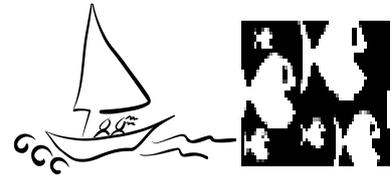
- L'engagement de la CAOPA, pris lors de la Conférence mondiale 'Notre Océan', en Octobre 2017, de promouvoir le développement, de manière transparente, participative et sensible aux enjeux de genre, de plans d'actions nationaux et régionaux pour une pêche artisanale durable ;

- **Vu**

- Les **présentations faites par l'Union africaine, le NEPAD, le Département des pêches de la Gambie et la FAO** sur leurs politiques et leurs plans mettant en exergue et privilégiant la participation active des femmes et leur implication aux processus de prise de décision ;

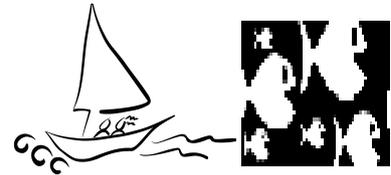
- **Convaincues :**

- Que les femmes jouent un rôle important en termes d'innovation, de sensibilisation, de mobilisation pour promouvoir des pratiques de pêche écologiquement et socialement durables dans les pêcheries, y compris :
 - En utilisant de meilleures techniques de transformation qui maximisent la qualité et la quantité des produits de la pêche transformés mis sur le marché, améliorant de ce fait leur contribution à la sécurité alimentaire et aux revenus des familles ;
 - En diminuant les quantités de combustible pour leurs activités de transformation, et en adoptant des sources



de combustibles et d'énergie qui n'encouragent pas la déforestation ;

- En mettant en place, souvent avec l'appui des autorités, des infrastructures permettant de meilleures conditions de travail pour les femmes (pour l'hygiène sur les sites de transformation, pour éviter la pollution par la fumée), pour protéger les communautés, y compris les enfants et les autres travailleurs ;
- En sensibilisant les pêcheurs de leurs communautés aux dangers que représente la pêche illégale pour l'avenir de leurs communautés, en particulier l'utilisation d'engins de pêche prohibés comme le mono filament ou la pêche de juvéniles ;
- En s'engageant à éviter de transformer des poissons juvéniles ou des poissons provenant de la pêche illicite ;
- En sensibilisant les pêcheurs à l'importance d'adopter des comportements de pêche responsables, tels que le port du gilet de sauvetage, l'utilisation de balises, etc. pour éviter les accidents en mer et leurs impacts négatifs sur les communautés, les pêcheurs et leurs familles, qui peuvent mener à la perte de vies humaines ;
- En se mobilisant, auprès des pêcheurs, pour défendre les droits des communautés de pêche artisanale contre les agressions d'autres secteurs, à l'encontre des écosystèmes côtiers dont les communautés dépendent pour vivre, comme les incursions des chalutiers en zone côtière, le tourisme de masse, l'exploitation de gaz et de pétrole, les usines de transformation de farine, etc. Le développement de ces secteurs dans le cadre de la croissance bleue voulue par nos Etats – aquaculture,

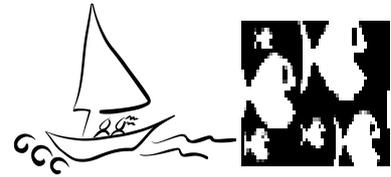


exploitation minière, gazière, pétrolière, tourisme, pêche industrielle, etc. – ne peut se faire au détriment de la pêche artisanale durable.

- **Insistant** qu'à travers ces rôle d'innovation, de sensibilisation, de mobilisation, les femmes de la pêche artisanale africaine vont jouer un rôle central dans la tâche que s'est donnée la CAOPA : de s'engager, en étroite collaboration avec nos Etats, à développer, de manière transparente, participative et sensible au genre, des plans d'actions nationaux pour une pêche artisanale durable ;
- **Encouragées** par le fait que les Nations unies aient déclaré 2022 l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanale.

Demandons

- **A tous nos Etats :**
 - De mettre en œuvre dans leurs législations nationales les « *Directives de la FAO pour assurer une Pêche Artisanale Durable dans un contexte de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté* » ;
 - Dans cette dynamique, d'élaborer, en collaboration avec les femmes et les hommes de la pêche artisanale, de façon transparente, participative, et sensible aux enjeux de genre, de plans d'action nationaux pour une pêche artisanale durable ;
 - En particulier, ces plans d'actions devront reconnaître et consolider les capacités des femmes de promouvoir des



pratiques de pêche « *écologiquement et socialement durables dans le secteur de la pêche* » ;

- De veiller à ce que les acteurs de la pêche artisanale soient bien informés de l'« *Année internationale de la pêche artisanale* » avec comme objectif d'assurer une meilleure visibilité de l'Afrique à cet événement ;
- **Aux institutions et organisations internationales, partenaires au développement intervenant dans la pêche dans nos Etats :**

D'apporter leur appui et assistance aux organisations de professionnels de la pêche artisanale, dans un esprit de dialogue avec les Etats, pour faciliter la mise en œuvre des Directives Volontaires pour une pêche artisanale durable en Afrique, en particulier dans le cadre de la stratégie de réforme des politiques de pêche et d'aquaculture en Afrique.